

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL du 28 mars 2024 à 20h30

Maire: Jean Louis MARSAUD

Présents : BIRONNEAU Max-André, BOUCHAUD Jacky, CALLEC Gilles, DES GEORGES Marie-Christine, FERSING Jacques, LEMOINE Jean-Luc, MARSAUD Jean-Louis, MATEO Danielle, MICHEL Corinne, PINTAUD Éric, RICHARD Christophe, VIALLE Isabelle

Procurations: DESCHAMPS Chantal (procuration à FERSING Jacques), FORT Jean-Marc (procuration à BIRONNEAU Max-André), MONGEAUD Colette (procuration à BOUCHAUD Jacky), RIBERAC Armelle (procuration à MARSAUD Jean-Louis), VEDRENNE Serge (procuration à MICHEL Corinne), VILLARD Huguette (procuration à MATEO Danielle)

Excusés: BRIMAUD Michelle, PARDOUX Sandrine, QUÉMENT André

Non excusés: néant

A été nommée secrétaire : DES GEORGES Marie-Christine

Quorum: atteint (85,71% de présents)

Informations

Néant

Approbation du PV du CM du 17 janvier 2024 à l'unanimité

DELIBERATIONS:

- 1. Création d'un emploi permanent de Peintre/Plaquiste à compter du 1er avril 2024 Rémunération calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade d'adjoint technique territorial relevant de la catégorie C. Unanimité
- 2. Création de deux emplois non permanents d'agents saisonniers polyvalents des services techniques à compter du 1er avril 2024

Du 01/04/2024 au 30/09/2024 - durée maximale de 6 mois sur une période de 12 mois. Rémunération calculée par référence au 1^{er} échelon du grade d'adjoint technique territorial. Unanimité

3. Création d'un emploi non permanent d'agent administratif chargé de l'accueil du public à compter du 1er avril 2024

Du 01/04/2024 au 31/05/2024 - durée maximale de 12 mois sur une période de 18 mois.

Rémunération calculée par référence au 1er échelon du grade d'adjoint administratif territorial. Unanimité

4. Création d'un emploi permanent de Gestionnaire Affaires Scolaires, CCAS et Assemblées à compter du 1er avril 2024

Temps complet - Catégorie B - Filière administrative Unanimité

5. Mise en place du télétravail à compter du 1er avril 2024

Le télétravail est ouvert aux activités suivantes: Instruction, étude ou gestion de dossier, rédaction de rapports, notes, comptes-rendus et supports divers, travaux sur système d'information et veille juridique.

Exercice au domicile de l'agent.

Le télétravailleur s'engage à respecter les règles et usages en vigueur dans la collectivité en particulier les règles relatives à la protection et à la confidentialité des données et des dossiers en les rendant inaccessibles aux tiers, et le cas échéant, la Charte Informatique.

Le télétravailleur s'engage à respecter les mêmes horaires que ceux réalisés au sein de la collectivité : joignable et disponible en faveur des administrés, de ses collaborateurs et/ou de ses supérieurs hiérarchiques.

L'agent télétravailleur bénéficie de la même couverture accident, maladie, décès et prévoyance que les autres agents.

L'employeur met à disposition les outils de travail suivants : ordinateur portable, téléphone portable, accès messagerie professionnelle et logiciels indispensables.

Instauration à compter du 1er avril 2024.

Unanimité

6. Taux de promotion 2024

Grade origine: Adjoint technique principal 2ème classe

Grade d'avancement : Adjoint technique principal de 1ère classe

Ratio promus/promouvables: 100%

Unanimité

7. Demande subvention FDAC

FDAC (Fond départemental d'aide aux communes) - demande de subvention auprès du département de la Charente

Aménagement de la Grande Rue : Tavaux de voirie 197 000€ HT Demande FDAC 21 500€

« Amendes de police » aménagements de sécurité : 35 000€

Reste à charge: 140 500 € HT

Unanimité

Prochaines dates : 04 avril 2024.....réunion d'équipe 11 avril 2024.....CM BUDGET

Fait à La Rochefoucauld-en-Angoumois, Le 02 avril 2024,

La secrétaire,

DES GEORGES Marie-Christine

Le Maire, MARSAUD Jean Louis